



# **ARBITRAGE ET JUSTICE ETATIQUE DANS L'ESPACE OHADA**

**Symposium CECAM 2016**

28 et 29 septembre  
Hôtel Radisson Blu Bamako

Sous le haut patronage de son Excellence le  
Ministre de la Justice du Mali

*Direction scientifique Dr Achille NGWANZA*



Le Centre de Conciliation et d'Arbitrage du Mali (CECAM), en collaboration avec la société JUS AFRICA, organise son symposium annuel les 28 et 29 septembre 2016 à l'Hôtel Radisson Blu de Bamako, sur le thème : **Arbitrage et justice étatique dans l'espace OHADA**. Cette manifestation placée sous le haut patronage de son **Excellence le Ministre de la Justice du Mali** a reçu le partenariat du Groupe de travail OHADA du Comité Français de l'arbitrage (CFA) et de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA).

L'étude des rapports entre l'arbitrage et la justice étatique est fondamentale pour un fonctionnement harmonieux du premier, étant entendu qu'il doit sa légitimité à la seconde. Contrairement à une vision erronée tendant à opposer arbitres et juges judiciaires, il y a une interdépendance entre eux à plusieurs égards. Qu'il s'agisse du contentieux de la mise en œuvre d'une procédure arbitrale ou de l'exécution d'une sentence, les justiciables sont souvent obligés de se retourner vers les juridictions judiciaires. En effet, les tribunaux arbitraux ne disposant que du pouvoir de dire le droit, une synergie s'impose avec leurs homologues étatiques investis de l'*imperium* permettant la mise en œuvre de la force publique nécessaire pour le règlement du litige.

Il est donc clair que l'essor de l'arbitrage est tributaire de la fine compréhension du droit de l'arbitrage par les magistrats. Pour

cela, il est utile que ces derniers soient les garants des conventions d'arbitrage et de l'exécution des sentences. L'élaboration d'une jurisprudence judiciaire conforme aux standards internationaux est impérative pour inciter les opérateurs économiques internes et étrangers de l'espace OHADA à recourir à l'arbitrage. Il ne s'agit pas seulement de conclusion de convention d'arbitrage, mais aussi de la fixation du siège des procédures arbitrales en Afrique.

Au-delà des magistrats, la tenue d'un symposium sur les rapports entre l'arbitrage et la justice étatique est également utile pour les avocats qui ont besoin de comprendre le rôle exact des juridictions judiciaires en matière arbitrale.

Enfin, le thème du symposium 2016 du CECAM revêt un intérêt doctrinal certain pour les universitaires soucieux de clarifier les lignes de démarcation des compétences concurrentes des juridictions étatiques et arbitrales dans diverses matières telles que les mesures provisoires.

**Frais d'Inscription : 50 000 FCFA**

**Date limite d'inscription : 26 septembre 2016**

**Inscription et information : [bigt\\_toure@yahoo.fr](mailto:bigt_toure@yahoo.fr)**

# PROGRAMME

28 septembre 2016

**09H00**                    **Accueil des participants**

**09h30**                    **Ouverture des travaux**

- Mot de bienvenue du CECAM
- Exposé introductif : le juge et l'arbitre  
Pr Dorothee COSSI SOSSA, Secrétaire Permanent de l'OHADA
- Allocution d'ouverture de son Excellence Monsieur le Ministre de la justice du Mali

**10h15**                    **Table ronde 1 : Le juge étatique et le développement de l'arbitrage**

Modérateur - Pr Dorothee COSSI SOSSA, Secrétaire Permanent de l'OHADA

- La protection judiciaire de la compétence des arbitres  
Martial AKAKPO, Avocat associé sociétés d'avocats Martial AKAKPO & associés
- La jurisprudence judiciaire et le choix du siège de la procédure arbitrale  
Joachim BILE AKA, Avocat associé BILE-AKA, BRIZOUA BI et associés, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Côte d'Ivoire

**10h45**                    **Débats avec la salle**

11h05

**Pause café**

11h20

**Table ronde 2 : La contribution du juge étatique au déroulement de la procédure arbitrale**

Modérateur - Pr Dorothee COSSI SOSSA, Secrétaire Permanent de l'OHADA

- La coopération du juge judiciaire avec l'arbitre Toubaye KONE, Magistrat Conseiller à la Cour d'Appel de Bamako
- Le juge d'appui et le déni de justice  
Dr Achille NGWANZA, Président du Groupe de travail OHADA du Comité Français de l'Arbitrage

12h20

**Pause déjeuner**

13h50

**Table ronde 3 : Le contrôle de la sentence arbitrale**

Modérateur - Dr Médard BACKIDI, Directeur général par intérim de l'ERSUMA

- La procédure d'annulation et l'efficacité de la sentence  
M. Bourema SAGARA, Avocat associé JURIFIS Consult
- La renonciation au recours en annulation  
M. Joachim KUCKENBURG, Avocat associé, KAB - KUCKENBURG BURETH BOINEAU et Associés
- Recours abusifs et dilatoires  
René VODOUNON DJEGNI, Expert en contentieux international des affaires, Doctorant en droit de l'arbitrage, Université Nice-Sophia Antipolis

## 29 septembre 2016

09h30

### **Table ronde 5 : La reconnaissance des sentences étrangères**

Modérateur - Dr Gaston KENFACK DOUAJNI, HDR, Magistrat, Directeur de la législation au Ministère de la justice du Cameroun, Président de la 49<sup>ème</sup> Conférence de la CNUDCI

- L'application de la Convention de New York dans l'espace OHADA  
Narcisse AKA, Secrétaire général du Centre d'arbitrage de la CCJA
- La reconnaissance d'une sentence annulée dans l'espace OHADA  
Alexandra MUNOZ, Avocat Gide Loyrette Nouel AARPI

10h00

### **Débats avec la salle**

10h30

### **Pause café**

10h45

### **Table ronde 6 : L'exécution de la sentence arbitrale**

Modérateur - Dr Gaston KENFACK DOUAJNI, HDR, Magistrat, Directeur de la législation au Ministère de la justice du Cameroun, Président de la 49<sup>ème</sup> Conférence de la CNUDCI

- L'exécution provisoire de la sentence  
Alexis NDZUENKEU, Magistrat, Chef de service des affaires juridiques Secrétariat permanent de l'OHADA
- La renonciation aux immunités d'exécution  
Karel DOGUE, Docteur en droit, Chef de service des études de l'ERSUMA

11h15                    **Débats avec la salle**

11h45                    **Clôture des travaux**

- La CNUDCI et le développement de l'arbitrage en Afrique  
Gaston KENFACK DOUAJNI, Docteur en droit, HDR, Magistrat, Directeur de la législation au Ministère de la justice du Cameroun, Président de la 49<sup>ème</sup> Conférence de la CNUDCI
- Rapport de synthèse  
Dr Achille NGWANZA, Président du Groupe de travail OHADA du Comité français de l'arbitrage
- Allocution de clôture du CECAM
- Allocution de clôture du Ministre de la justice

12h45                    **Déjeuner de clôture**